RAPPORT
DE LA COMMISSION
DU CONSEIL COMMUNAL

N° 40/11.05 - Direction des travaux, énergies et services industriels
PREAVIS N° 40/9.05
Objet : Demande d'un crédit de CHF 375'000.00 pour la deuxième étape de l'adaptation des W.-C. publics sur le territoire communal

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de ce préavis s'est réunie une seule fois le 11 octobre 2005; elle était composée de Mmes et MM. Patricia MICHELLOD, Béatrice GENOUD, Roger CHRISTINAT, Jürg KIRCHHOFER, Arthur MERCIER, Joan MERINO et de la présidente-rapporteur soussignée Françoise PONTONIO.

Au cours de cette séance, la commission a pu écouter les explications de la Municipalité représentée par M. le Municipal Frédéric JOMINI, accompagné de M. Philippe REGAMEY, chef du Service des espaces verts, et de M. Alain JACCARD, chef de service à la Direction des travaux, énergies et services industriels. Chaque commissaire a reçu un dossier contenant des informations sur le concept, les devis estimatifs et des plans. Les renseignements reçus ont été appréciés par l'ensemble des commissaires.

Historique

C'est pour des raisons financières que cette dernière étape ne nous est présentée que cette année. Pour rappel, la précédente commission avait demandé que les W.-C. et la douche près de la piscine soient construits en 2002.

Informations et arguments de la commission

Ce préavis est la suite logique, indispensable et très attendue pour que notre ville de Morges ait enfin des édicules publics décents. Pour orienter les utilisateurs, il est demandé de porter une attention particulière à la signalisation des W.-C. publics et plus particulièrement celui de la Blancherie, qui ne sera pas rénové, mais qui semble difficile à trouver pour les promeneurs qui longent les quais jusqu'au Parc de Vertou. Les nombreux touristes qui visitent notre ville auront une bien meilleure opinion de Morges en constatant que nos W.-C. sont d'un aspect agréable et moderne.

Les emplacements prévus pour implanter les nouveaux édicules nous paraissent adéquats, voire indispensables pour la survie des haies avoisinantes. A cet égard, les W.-C. chimiques posés provisoirement à la place du Temple prouvent, par leur utilisation intensive, que le besoin existe et demande à être assouvi.

Comme les précédents édicules, ils seront munis de matériel antivandalisme. Pour des raisons d'économies, le carrelage ne sera posé qu'aux emplacements où il est indispensable; les murs peints auront une finition de peinture antigraffitis, le tout correspondant aux normes prescrites pour les utilisateurs handicapés. L'édicule de la Cure d'Air se trouvant entre des arbres, il sera possible, le cas échéant, de disposer les panneaux solaires sur le toit des vestiaires de la piscine. Pour les utilisateurs de la plage, une douche extérieur sera installée à côté de cet édicule. Elle sera raccordée au collecteur des eaux usées.

Ces travaux sont prévus en 2006.

La Commission des finances, à l'unanimité des membres présents moins une abstention, est favorable à l'octroi de ce crédit.

Conclusions

Cet objet étant la suite logique des travaux à réaliser pour la mise à disposition de W.-C. publics aux normes, c'est à l'unanimité que la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 375'000.00 pour la deuxième étape de l'adaptation des W.-C. publics sur le territoire communal;

2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 18'750.00 par année, à porter en compte dès le budget 2007.

au nom de la commission
la présidente-rapporteur

F. Pontonio

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 2 novembre 2005.